Probable annulation de l’élection présidentielle autrichienne

Le 27-06-2016

Télécharger ou imprimer au format PDF

Le 26 juin 2016
La Cour Constitutionnelle n’a pas encore rendu son verdict mais tout porte à croire que l’élection présidentielle sera annulée. Le second tour de l’élection présidentielle autrichienne (dimanche 22 mai 2016), a vu la victoire extrêmement serrée du candidat écologiste Alexander Van der Bellen (50,3% des suffrages exprimés, soit 30 000 voix d’avance) sur le candidat du PPÖ Norbert Hofer.

Cette victoire n’avait été acquise que le lundi 23 mai, avec la prise en compte des votes par correspondance car les votes exprimés dans les urnes le dimanche 22 mai plaçaient Norbert Hofer en tête.

En Autriche les électeurs qui le souhaitent ont la possibilité de voter par correspondance dans une lettre spécifique. Les règles de dépouillement des votes par correspondance sont précises.

Les enveloppes du vote par correspondance ne doivent être ouvertes que le lundi à partir de 9 h en présence des représentants des partis représentés au Parlement. Mais, dans de nombreux arrondissements (94 arrondissements sur 117), les enveloppes ont été ouvertes, voire pré-triées et décomptées dès le dimanche par des fonctionnaires en l’absence des représentants des partis, donc sans contrôle indépendant.

Des « signatures en blanc» des membres des commissions électorales ont pourtant été demandées…

Le FPÖ à rapidement émis des soupçons d’irrégularités et a introduit un recours. Depuis lundi 20 juin, la Cour Constitutionnelle autrichienne auditionne les membres des commissions électorales et il est fort probable qu’elle prononce l’annulation – au moins partielle – du deuxième tour de l’élection présidentielle autrichienne avant le 6 juillet, l’investiture officielle de M. Van Der Bellen étant fixée le vendredi 8 juillet.

En cas d’annulation, la présidence de la République serait vacante et la fonction provisoirement assurée par les trois présidents ; Doris Bures (SPÖ), Norbert Hofer (FPÖ) et Karlheinz Kopf (ÖVP) du Conseil national (équivalent autrichien de notre Assemblée Nationale).

Un nouveau scrutin pourrait avoir lieu à l’automne. Après le Brexit voté par le peuple Britannique, l’accession au pouvoir du PFÖ serait un second coup porté à l’UE.

Opens in a new window Opens in a new window

- Se connecter ou s'inscrire pour poster un commentaire